



Villiers le Morhier

Notre Village

Bulletin municipal : janvier-juin 2020 - N° 161



EDITO DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers Villermoritains,

C'est avec émotion que j'endosse, aujourd'hui, cet habit de premier magistrat de notre village, pour la troisième fois consécutive.

Merci aux électeurs qui ont souhaité témoigner leur confiance dans la liste que je menais pour administrer notre commune.

Maire, c'est le plus beau mandat : la proximité, le contact, des réalisations qui se voient et qui se touchent.

Les Français restent très attachés à la relation personnelle qu'ils ont avec leur maire. C'est l'un des piliers qui subsistent dans notre pacte républicain. Mais l'émotion que je ressens est aussi une émotion collective.

Villiers-le-Morhier a la chance de disposer d'une bonne gestion l'autorisant à investir significativement dans les années à venir conformément au programme présenté lors de la campagne électorale. Cette chance n'est pas celle de toutes les communes dont certaines se trouvent dans une situation financière difficile. Sachons ensemble profiter de cette position favorable avec humilité mais aussi dans le respect de notre engagement.

Merci également à celles et ceux qui nous ont adressé des témoignages de sympathie et d'encouragements pendant cette élection.

Nous serons les élus de toutes et tous, dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance. Ces valeurs humaines sont encore plus essentielles dans un monde durement touché par la crise sanitaire du COVID 19 que nous vivons malheureusement encore aujourd'hui.

Dans ce contexte, je souhaite remercier chacun des citoyens de notre village pour leur exemplarité en matière de solidarité auprès des personnes isolées et fragiles. J'ai également une pensée pour les familles qui ont été touchées par le COVID 19. Je souhaite remercier le Président de notre Communauté de communes, Stéphane LEMOINE, ainsi que nos conseillers départementaux Anne BRACCO et Jean-Noël MARIE pour nous avoir soutenu une fois de plus en fournissant à notre commune du matériel de protection contre le COVID.

Derrière cette crise sanitaire se dessine une crise économique et sociale à laquelle nous devons rester attentifs dans les mois et les années à venir. Afin de nous tourner vers cet avenir, notre Conseil Municipal s'inscrit dans une continuité avec les deux tiers des membres sortants. C'est avec plaisir que nous accueillons les nouveaux conseillers et nous les accompagnerons dans l'apprentissage de cette fonction. Ensemble faisons preuve d'ambition, d'imagination, d'innovation pour rendre plus attractif notre village en lui conservant un caractère rural et accueillant où il fait bon vivre en famille et entre amis.

En cet instant, je souhaite également remercier Jean-François MARIE, Maire de 2001 à 2008 qui m'a accordé sa confiance en me permettant de devenir son 1^{er} adjoint. Il m'a appris la grandeur et la servitude du mandat de Maire dans un environnement administratif de plus en plus lourd et complexe à comprendre.

Ensemble tournons-nous vers un avenir meilleur, dynamique et créatif dans notre action, pour accompagner le développement de nos commerces, soutenir les associations, réaliser les travaux indispensables au bien-être et maintien de la qualité de vie dans notre village.

Philippe AUFFRAY

SOMMAIRE :

Page

Edito du Maire	1		
Trombinoscope du nouveau CM	2	Loto de l'APE	4
Extrait PV du CM du 23/05/2020	3	Commémoration du 8 mai 1945	5
Journée de l'élégance à l'école	4	Informations diverses	6-8

TROMBINOSCOPE DES NOUVEAUX ELUS

Nombre d'électeurs inscrits : 1,023 – Nombre de votants : 328 – Conseil municipal élu avec 296 voix



Philippe AUFFRAY,
Maire



Jacques GEFROY,
1^{er} Adjoint,
*Chargé de la culture et des
manifestations, du sport et
des loisirs*



Jacqueline DEVINCK,
2^{ème} Adjointe,
*Chargée des affaires
scolaires, de l'environnement
et de l'action sociale*



Ludovic MAITRE,
3^{ème} Adjoint,
Chargé des travaux



Danièle SAVILLE,
4^{ème} Adjointe,
*Chargée de
l'urbanisme*



Isabelle FOURNIER



Gilles QUESNE



**Sophie
FERNANDES-PETITOT**



Guillaume LOISELET



Martine MARTIN



Jean GUILLET



Eva RAMOLET



Jean-François LHOMME



Aïcha CHAMPALOUX



Jean-François MARIE

Samedi 23 mai – Premier Conseil Municipal

Le premier Conseil Municipal s'est déroulé dans la salle des fêtes, afin de respecter les distances de sécurité. Philippe AUFFRAY cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir M. Jean GUILLET, en vue de procéder à l'élection du Maire. M. Guillaume LOISELET est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Après vote à bulletin secret, ont été élus à l'unanimité :

Philippe AUFFRAY, Maire
 Jacques GEFFROY, 1^{er} adjoint
 Jacqueline DEVINCK, 2^{ème} adjointe
 Ludovic MAITRE, 3^{ème} adjoint
 Danièle SAVILLE, 4^{ème} adjointe.



M. le Maire remet la « charte de l'élu local » à chaque adjoints et conseillers.

1. *L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
2. *Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
3. *L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
4. *L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
5. *Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
6. *L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
7. *Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. ».*

Puis, il est fixé le montant des indemnités de fonction du Maire (51,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique) ainsi que des adjoints. Pour une commune de 1.367 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 19,8 %.

A l'unanimité, sont votés le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints comme suit :

Les adjoints : 19,8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 28 mai, à la salle des fêtes.



Vendredi 14 février - Journée de l'élégance

A l'initiative du Conseil Municipal des Enfants, l'école avait organisé sa première journée de l'élégance, un clin d'œil à la Saint Valentin. Dans sa majorité, l'ensemble des élèves ont joué le jeu, ainsi que les enseignants.

Bravo à tous.

Gageons que cette journée pourra se renouveler l'année prochaine.



Samedi 2 mars - Loto de l'APE

Le loto de l'APE de Villiers le Morhier s'est déroulé, comme chaque année, dans une salle des fêtes comble. Les nombreux lots à gagner ont attiré la foule et ravi les gagnants. Les bénéfices de cette soirée serviront à participer financièrement aux sorties scolaires, aux spectacles offerts aux classes, à divers équipements dans les cours d'école et d'autres projets scolaires.

Cette année, l'APE a mis à l'honneur les artisans de Villiers le Morhier qui ont généreusement aidé en offrant de nombreux lots :

- **L'entreprise CHEVALLIER** : un ordinateur portable pour le Mini-Bingo.
- **Idéaline Coiffure** : de nombreux produits de coiffure.
- **Madame PLIE**, créatrice de bijoux : une magnifique bague.
- **Aiguillémoi**, notre couturière : une personnalisation de serviettes de toilette.



Lors de la pause, **Christophe SERVOZ**, villermoritain et nouveau chef à domicile de «Tendances Culinaires» a ravi les papilles de chacun en offrant une dégustation d'amuses-bouches salées et sucrées.

Christophe SERVOZ, cuisinier à domicile,
pour vos anniversaires, fêtes....
Ou prendre des cours de cuisine, n'hésitez plus :
contact@tendances-culinaires.fr
Site : <http://tendances-culinaires.fr>



Voici la liste des gros lots gagnés :

Tondeuse : Léo PIEDNOIR

Yaourtière : Eliott MAÎTRE

Parties enfants : Enzo MAÎTRE et Coline BRAZO

2 menus au Capucin Gourmand : Mme DELARD

Soin Institut Hanches : Cédric VRIGNAUD

TV 55 pouces : Myriam HÉRON

PC portable : Anaé SAULNIER

Merci à tous ces artisans d'avoir répondu présents.

Merci également aux nombreux commerçants qui ont offert des lots, à la Mairie, aux bénévoles, parents d'élèves et au directeur de l'école sans lesquels le loto ne pourrait pas avoir lieu.

A l'année prochaine !



75^{ème} anniversaire de l'Armistice du 8 mai 1945

Monsieur le Maire a procédé, cette année, à la Commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945, en respectant un protocole sanitaire strict, correspondant à une situation particulière.

Il était seulement assisté de Jean GUILLET, adjoint au Maire, de Marcel JOSSE, représentant des Anciens combattants, de Christian DENIS, représentant des personnels soignants mobilisés pendant la crise sanitaire et de Ludovic MAITRE, conseiller municipal.

Il a été rendu hommage aux anciens combattants de la dernière guerre mondiale ainsi qu'au personnel soignant.



NOS BOIS ET CHEMINS NE SONT PAS UNE POUBELLE

Durant la période de confinement, nous avons déploré une augmentation de dépôts sauvages dans nos bois et chemins. **RAPPEL** : l'amende pour un particulier est de 68 € et pour un artisan **jusqu'à 75.000 € d'amende et 2 ans de prison** ! Outre les problèmes écologiques et civiques, ce sont les agents de la mairie qui devront faire le nettoyage aux dépens des travaux communaux.

AUX VOLEURS DE FLEURS

Tous les ans, notre commune fleurit les jardinières et plusieurs parterres. Cela a un coût, sans parler du travail des agents communaux. Chaque année une grande partie de ces fleurs est volée !! C'est très dommage, car ces actes de vandalisme nous privent d'un cadre fleuri et agréable à regarder.

POUR L'HYGIÈNE ET LA PROPRETÉ, MASQUES ET GANTS JETABLES DOIVENT FINIR À LA POUBELLE

En plus d'être dangereux et de risquer de propager le virus, c'est une catastrophe pour l'environnement. Composé de plastique et fabriqué à partir de pétrole, le masque met au moins 400 ans à se désagréger. Merci à chacun de garder notre environnement plus sain !

STOP AUX DEJECTIONS !

On retrouve de nombreuses déjections canines, partout dans le village et dans les parterres de fleurs : les propriétaires doivent ramasser les déjections, même à la campagne !

Nous vous rappelons que les abords de l'église ne sont pas des toilettes publiques !

Tous ces actes d'incivisme sont répréhensibles d'une amende.

Rappel des règles de bon voisinage : Vivre en bons voisins, c'est l'affaire de chacun !

Stop aux bruits inutiles : Les bruits (domestiques, liés à une activité professionnelle, culturelle, sportive ou de loisirs) ne doivent pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit. Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, des hurlements répétés... sont autant de nuisances sonores à proscrire.

Les bruits de chantier sont autorisés entre 7h30 et 20h du lundi au samedi (sauf jours fériés et interventions d'utilité publique urgente).

Les travaux de bricolage et de jardinage **utilisant** des **appareils susceptibles de causer une gêne** pour vos voisins ne sont **autorisés** qu'aux horaires suivants :

- **jours ouvrables : 8h30-12h et 14h30-20h**
- **samedi : 9h-12h et 15h-19h**
- **dimanche et jours fériés : 10h-12h**



Tapage nocturne - entre 22 heures et 7 heures du matin : les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis d'une amende de 3^{ème} classe (Code pénal : R 623-2)

Bien vivre avec les animaux : Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser aboyer ou gémir les animaux, de façon répétée ou prolongée, dans un logement, local commercial, sur un balcon, dans une cour ou un jardin.

Abandonner ses déchets : Il est interdit d'abandonner, déposer ou jeter des détritiques, sur tout ou partie de la voie publique, espaces verts, trottoirs... Se débarrasser de ses poubelles, de matériaux (tôle, ciment, gravats, bois...), de liquides insalubres.... expose le contrevenant à une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Jardiner sans brûler : Le brûlage à l'air libre génère de façon incontrôlée des substances toxiques pour l'homme et l'environnement. Il peut engendrer des nuisances importantes et des risques d'incendies.

Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers. Ils peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie. En cas d'infraction, vous risquez une amende de 4^{ème} classe de 750€.

Que faire en cas de litige ? Essayez d'abord un arrangement à l'amiable : exposez calmement à votre voisin les perturbations qu'il occasionne, invitez-le à constater les nuisances que vous subissez. Si le dialogue est difficile ou si la gêne persiste, vous pouvez demander à un tiers d'intervenir.

S'il n'y a pas de résultat, envoyez une lettre recommandée avec mise en demeure. Passé un certain délai, saisissez un médiateur ou les forces de l'Ordre ou le Tribunal d'Instance selon les cas.

« Les Journées de la Citoyenneté »

Suite au recensement militaire, les Journées de la Citoyenneté sont suspendues jusqu'au 31 août 2020. Elles devraient reprendre à compter du 1^{er} septembre.

En attendant, n'hésitez pas à vous connecter à votre espace majdc.fr pour connaître l'actualité de votre CSN de gestion.

Le **certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)** est un document requis pour s'inscrire à un examen (baccalauréat, BEP...) ou à un concours et ce, jusqu'au 25^{ème} anniversaire du candidat.

Dans le cadre du report des Journées de Défense et Citoyenneté, les candidats au baccalauréat ou autres examens (hors celui du permis de conduire) ne disposant pas de certificat de participation à la JDC, pourront fournir les pièces suivantes :

- pour les moins de 18 ans, l'attestation de recensement ;
- pour les plus de 18 ans, l'attestation provisoire "en instance de convocation".

Retour du questionnaire « Manger bien, sain et local »

Un grand merci aux Villermoritains qui ont pris le temps de participer à cette enquête, merci pour votre intérêt au « Bien manger, sain et local ».

Le but était de connaître vos besoins et vos souhaits, en vue d'ouvrir un commerce à Villiers le Morhier.

Près de 700 questionnaires ont été distribués à Villiers le Morhier et Chandelles. Après un retour de 21 %, qui traduit un intérêt pour ce type de commerce et de service de proximité, en voici les conclusions :

- **94%** des personnes préfèrent acheter français.
- **95%** des personnes préfèrent acheter local.
- **31%** des acheteurs vont déjà vers des producteurs locaux.

On peut constater que nombre d'entre vous ne connaissent pas de point de vente à proximité. Il ressort également un manque de temps dû à l'éloignement de ces commerces et un coût trop élevé des produits.

Concernant vos habitudes d'achats :

- **94 %** des personnes sont sensibles à l'impact écologique : outre la qualité des produits, vous faites aussi ressortir l'importance de faire travailler les producteurs locaux, à un prix raisonnable.
- **75%** des personnes achètent en grande ou moyenne surface. Par contre pour certains ce type d'achat est un complément du marché.
- **10%** des personnes achètent ponctuellement aux producteurs.
- **La diversité des produits** que vous aimeriez retrouver (par l'ordre croissant) : fruits/légumes, œufs, viande, yaourts, pâtes, biscuits, charcuterie, huiles, boissons, autres : fromages, poissons, également des services tels que couture). Ces produits seront avant tout français, local et de saison.

Je vous assure que les produits « **BIO** » ne seront pas oubliés.

Les jours d'ouverture souhaités, dans l'ordre de vos priorités : mercredi, vendredi et samedi, suivi du mardi et jeudi. Le dimanche et le lundi sont moins sollicités.

Les heures d'ouverture souhaités, dans l'ordre de vos priorités : 9h-12h et 17h-19h.

49 % sont sensibles à un service de livraison à domicile.

Ces premières évaluations sont encourageantes pour continuer et progresser vers la finalisation de mon projet. Il est primordial que ce service de proximité réponde à vos attentes et qu'il soit un endroit agréable et convivial.

Merci encore, grâce à vous, je continue à travailler sur mon projet de création de commerce qui se nommera « **Chez Gaëlle** ». Je reviendrai vers vous très bientôt pour vous donner des nouvelles.

Je suis à votre écoute et me tiens à votre disposition pour toutes questions, propositions et souhaits.

N'hésitez pas à me contacter par mail : chezgaelle28@gmail.com ou dans ma boîte aux lettres au 5 rue de gallardon.



Ecole de Villiers le Morhier



Les inscriptions se font en mairie : Veuillez vous munir des pièces suivantes : carnet de vaccination, pièce d'identité du responsable légal de l'enfant, justificatif de domicile, livret de famille et éventuellement l'assurance scolaire.

Grâce aux travaux entrepris par la Mairie en 2013, les élèves évoluent dans des locaux fonctionnels et agréables, comprenant des **salles de classe spacieuses et lumineuses**, une **bibliothèque**, une **salle des maîtres** (qui sert aux enfants pris en charge par le réseau d'aide ainsi qu'aux différents corps médicaux qui interviennent et aux ateliers civiques), un **préau**, des **jeux extérieurs**...

La vie de nos petits écoliers est rythmée, tout au long de l'année, par **de nombreux événements**, donnant lieu à des **travaux pédagogiques** spécifiques ou des **sorties**.

Directeur de l'école : SAULNIER Mike - Tel: 02.37.82.72.15

mail: ec-prim-villiers-le-morhier-28@ac-orleans-tours.fr - Blog: <http://ec-villiers-le-morhier.tice.ac-orleans-tours.fr>



AGENDA - Sous réserve :

Dimanche 6 septembre

Bric à Brac-Forum des associations

(Mairie-associations-SdF, Place de la gare)

21-22 novembre

Marché de Noël

(Emotions-SdF, Place de la gare)

Le Petit St Hubert a rouvert ses portes, c'est officiel, depuis le 2 juin. Tina et Laurent ont pris toutes les mesures pour vous accueillir dans les meilleures conditions sanitaires : désinfection régulière des locaux, gel hydroalcoolique à disposition, espacement des tables, déjeuner en terrasse....

Ils vous attendent nombreux **tous les midis du mardi au samedi pour profiter de leur formule à 12,50€** (entrée, plat, fromage et dessert) **ou du plat du jour à 9€ à emporter** sur commande au 02.37.63.59.36.

Drones, soyez vigilants !

De nombreuses tentatives de cambriolage ou intrusions ont été recensées sur le département. Certains repérages se feraient notamment avec des drones (surtout lorsque les fenêtres sont ouvertes).

Si vous êtes témoin de drones survolant le village, que vous constatez quelque chose d'anormal, n'hésitez pas à **contacter la gendarmerie ou la mairie**.

Pour rappel, la réglementation autorise pleinement la pratique du drone dans un espace personnel. Il est interdit de diffuser vos prises de vues aériennes ni de dépasser la hauteur maximale de 150 mètres et respecter la vie d'autrui, etc... N'oubliez pas que vous êtes responsable de votre drone et que celui-ci doit rester constamment visible à l'œil nu.

Pour plus d'infos sur la réglementation :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34630>

Opération «Tranquilité Vacances»

Vous partez en vacances, signalez votre absence à la gendarmerie de Nogent-le-Roi : 02 37 38 05 20

Plus d'infos sur le site de la mairie : villiers-le-morhier.com

Nouveaux horaires :



Lundi : 15h30- 19h30
Mardi : 17h30- 19h15
Mercredi : 10h-12h / 14h -16h
Judi : 17h30 - 19h15
Samedi : 9h30- 12h00

Tel : 02 37 48 40 78

Horaires de la mairie de 6 juillet au 21 août :

Accueil public : mardi-jeudi-vendredi : 14h-16h

Permanence tél : 9h-12h et 14h-16h30 (sauf mercredi après-midi)

Fermeture : lundi et mercredi après-midi

Toutes nos condoléances aux familles de :

Claude MARTIN décédé le 01/05/2020

Roland SENANFF décédé le 21/03/2020

Cinémobile :



Aucune projection n'est programmée pour l'instant, en raison des mesures sanitaires dues au COVID-19.

La Mairie de Villiers le Morhier :

Horaires d'ouverture : mardi nocturne de 17 h 00 à 19 h 30, mercredi de 9h00 à 12h, jeudi et vendredi de 14 h 00 à 16 h 00, en dehors de cette plage horaire : sur rendez-vous.

Une permanence est tenue par un adjoint tous les mardis de 18 h 30 à 19 h 30, sans rendez-vous.

Tél. : 02 37 82 50 60 - Fax : 02 37 82 54 12 - mairievillierslemorhier@wanadoo.fr - Site : villiers-le-morhier.com



Date de dépôt des articles en mairie : AVANT LE 5 DU MOIS AVANT PARUTION (tous les 2 mois)

Directeur de publication : P. AUFRAY

Comité de rédaction : I. FOURNIER, A. CHAMPALOUX, S. FERNANDES-PETITOT, G. QUESNE, G. LOISELET, M. MARTIN

ISSN 1627-3605 – Bulletin édité à 650 exemplaires

